

COMMUNE de
DAUENDORF



annexe :
NEUBOURG



Le Maire de la Commune de Dauendorf,

ARRETE MUNICIPAL
portant réglementation de la circulation dans le
chemin de la Croix Noire à Dauendorf

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-24 et L.2213-1,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R110-2 et R411-2,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes,
modifié et complété,

VU la demande d'autorisation de passage de la Maison du Sacré-Cœur pour l'accès à l'établissement par le chemin de la Croix Noire en date du 18 novembre 2016,
VU l'accord préalable de Monsieur le Maire en date du 5 décembre 2016

VU la déclaration d'ouverture des travaux du 12 décembre 2016

Considérant que les travaux d'extension du bâtiment Notre Dame de la Maison du Sacré-Cœur faisant l'objet du permis de construire PC 067 087 16 R 0004 accordé le 4 octobre 2016, et afin de fluidifier et de limiter la circulation des camions dans les rues de l'Eglise et de l'Ecole, nécessitent un accès au chantier par le Chemin de la Croix Noire,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison des travaux d'extension du bâtiment Notre Dame de la Maison du Sacré-Cœur et afin de fluidifier et de limiter la circulation des camions dans les rues de l'Eglise et de l'Ecole, il est accordé à la Maison de Sacré-Cœur le droit de passage pour l'accès à l'établissement par le Chemin de la Croix Noire, pour toutes les entreprises intervenant sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit en semaine pendant toute la durée du chantier. L'accès aux riverains restera assuré.

Article 3 : La Maison du Sacré-Cœur est chargée de la transmission du présent arrêté à toutes les entreprises intervenant sur le chantier.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et adressée à :

- M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Haguenau,
- M. le Directeur du Cadre de Vie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (voirie@haguenau.fr ; deplacement@haguenau.fr),
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau,
- Mme Sylvie KELLER, Directrice de la Maison du Sacré-Cœur.

Fait à Dauendorf, le 18 janvier 2017

Le Maire,




Claude BEBON